

Directive relative aux examens papier de Bachelor

Cette directive explique les procédures auxquelles les étudiants de la Faculté des HEC doivent se conformer pour les examens papier en présentiel.

Avant l'examen

- Avec votre identifiant Unil, vérifiez le numéro de la place qui vous a été attribuée dans la salle d'examen sur le site www.hec.unil.ch/placements. Ces informations seront disponibles dès la mi-mai.
- Deux stylos (bleu ou noir) et un Tipp-Ex sont recommandés ; il est interdit d'écrire au crayon gris.

Entrée en salle

- L'entrée en salle débutera 10 minutes avant l'heure de début des épreuves pour les examens *papier* ;
- Rejoignez immédiatement votre place en gardant vos affaires personnelles avec vous et asseyez-vous ;
- Déposez votre veste sur le dossier de votre chaise et ne prenez sur votre table que ce qui est autorisé ;
- Placez votre **carte d'étudiant à gauche de la table** (dans le sens de la lecture pour le/la surveillant-e) ;
- Éteignez et laissez tout appareil connecté dans votre sac qui doit être fermé ;
- Votre copie d'examen aura déjà été déposée à l'envers sur votre table. N'y touchez pas avant que le/la surveillant-e signale le début de l'examen (potentiel de fraude).

Pendant l'examen

- Vous pouvez vous rendre au WC une seule fois. Levez la main, un-e surveillant-e vous accompagnera ;
- Vous ne pouvez ni aller au WC ni quitter la salle durant les **15 premières** et les **15 dernières** minutes ;
- Ne vous levez pas sans autorisation, ne parlez pas et n'échangez pas de matériel entre vous ;
- Aucun temps supplémentaire ne vous sera accordé en fin d'épreuve, même si vous arrivez en retard ;
- Aucune question, ni sur la forme ni sur le fond de l'examen, ne peut être posée pendant l'épreuve. Si vous trouvez une erreur, signalez-le à un-e surveillant-e ;
- Une fois le signal du départ donné, écrivez votre nom, prénom, matricule et numéro de place sur les épreuves. Le cas échéant, mentionnez **la série** de l'examen sur votre feuille-réponse ;
- Lisez et respectez les consignes/modalités indiquées sur l'épreuve (documentation, calculatrice, etc.) ;

Fin de l'examen

- Si vous terminez avant la fin du temps alloué, levez la main et un-e surveillant-e viendra chercher votre copie à votre table. Une fois que vous serez autorisé, sortez en silence.
- À l'annonce de la fin par le/la surveillant-e, déposez **immédiatement** votre stylo, fermez votre épreuve et restez assis-e en silence. Pendant le ramassage des copies, ne reprenez **jamais** votre stylo (fraude).
- Sortez en silence uniquement lorsque vous y serez autorisé.

Fraude

Toute commission avérée d'un plagiat, fraude ou tentative de fraude est sanctionnée par un 0 (zéro) à l'évaluation ainsi qu'à toutes les évaluations liées au semestre d'enseignement. Toute commission avérée d'un plagiat, fraude ou tentative de fraude en seconde tentative à une des évaluations d'un enseignement ou en cas de récidive, est sanctionnée par un échec définitif et l'exclusion du cursus.

Absence aux examens

- Si l'étudiant est inscrit à un enseignement obligatoire qui est constitué d'un examen, il a l'obligation de se présenter à ce dernier.
- En cas d'absence non-justifiée à un examen, l'étudiant se voit attribuer un 0 (zéro) aux enseignements et évaluations correspondants et perd une tentative.
- L'étudiant qui invoque, pour son absence à un examen, un cas de force majeure, doit présenter une requête écrite, accompagnée de pièces justificatives dans les 3 jours dès l'apparition du cas de force majeure.

Dictionnaire de traduction

- Tous les étudiants sont autorisés à avoir un dictionnaire de traduction français/langue maternelle.
- Aucune annotation ou addition ne doit apparaître dans le dictionnaire ou contenir des pages volantes.
- Les dictionnaires encyclopédiques, spécialisés ou électroniques ne sont pas autorisés, sauf si l'examen permet la documentation (open book).

Nous vous souhaitons beaucoup de succès pour vos examens !